

DOSSIER DE PRESSE

L'ÉGALITÉ, ÇA N'A PAS DE PRIX. BUS ET TRAM GRATUITS.

**LANCEMENT DE LA GRATUITÉ
DES TRANSPORTS EN COMMUN**

**POUR TOUS LES HABITANTS
DE LA MÉTROPOLE
DE MONTPELLIER**

**À PARTIR DU
21 DÉCEMBRE 2023**

Tam
Montpellier3M



montpellier
Méditerranée
métropole

SOMMAIRE

Mot de Michaël DELAFOSSE, Maire de Montpellier et Président de Montpellier Méditerranée Métropole	4
I - En avant vers la gratuité totale des transports en commun à Montpellier et dans sa métropole	5
II - La Métropole de Montpellier, un territoire dynamique aux multiples enjeux	6
III - Investissements d'un milliard d'euros pour les mobilités de demain	8
IV - Le point en Europe sur la gratuité	12
Les chiffres clés de la gratuité à Montpellier	13
V - Les avantages et les bénéfices de cette mesure vertueuse	14
VI - Le financement de la gratuité des transports	16
VII - Mise en œuvre de la gratuité totale le 21 décembre 2023	17
Les chiffres clés du réseau TaM	21



Le 21 décembre 2023 à 19h, Montpellier deviendra la plus grande métropole européenne à mettre en oeuvre la gratuité des transports en commun.

Notre intercommunalité fut pionnière avec le retour du tramway dans les villes à la fin du XXe siècle et le choix d'artistes pour le design de ses rames. Elle est à nouveau pionnière en réalisant cette mesure.

La mise en place de la gratuité des transports en commun, c'est agir pour l'avenir de nos enfants et petits-enfants face aux défis du changement climatique, en rendant accessible à tous une mobilité qui n'émet pas de CO2. Faire ce choix de rupture qu'est la gratuité, c'est engager concrètement la transition écologique et solidaire.

Nous portons une mesure qui agit pour le pouvoir d'achat, face à l'inflation, face au prix de l'essence. Une mesure universelle qui aide tout le monde, car trop nombreux sont ceux qui travaillent et ne bénéficient jamais d'aide. Une mesure solidaire pour nos aînés qui vivent avec de petites pensions, une mesure pour être aux côtés des femmes seules avec enfants, une mesure pour les jeunes afin qu'ils vivent pleinement le territoire de la Métropole.

La gratuité s'accompagne en 2025 du développement de l'offre de transport en commun avec la construction de la ligne 5 de tramway et l'extension de la ligne 1, la création de 5 lignes de bustram ; entraînant l'acquisition de 77 rames de tramway supplémentaires et de 70 bus électriques. Nous poursuivons également avec conviction le développement des infrastructures vélo, pour lesquelles nous étions très en retard.

Dans ces temps de doutes, d'inquiétudes, il faut oser ! Aller de l'avant, c'est le choix de notre Métropole.

Le 21 décembre, avec une ZAT (Zone Artistique Temporaire) nous fêterons ensemble la mise en oeuvre de cette mesure historique qu'est la gratuité des transports en commun.



Michaël DELAFOSSE

Maire de la Ville de Montpellier
Président de Montpellier Méditerranée Métropole

I - EN AVANT VERS LA GRATUITÉ TOTALE DES TRANSPORTS EN COMMUN À MONTPELLIER ET DANS SA MÉTROPOLE

Ce jeudi 21 décembre 2023, Michaël DELAFOSSE, Président de Montpellier Méditerranée Métropole, Maire de la Ville de Montpellier, lance officiellement la mise en place de la gratuité totale des transports en commun pour l'ensemble des habitants et des habitantes de la Métropole de Montpellier sur le réseau bus et tramway.

Au regard des différentes crises vécues ces dernières années, qu'elles soient climatiques, sociales ou encore géopolitiques, offrir des services de mobilité plus respectueux de la planète et accessibles à tous constitue un enjeu majeur. Montpellier Méditerranée Métropole est la première métropole française à mettre en œuvre la gratuité totale des transports pour ses habitants. Unique en France par son ampleur, cette mesure permet d'actionner la nécessaire transition écologique, qui est également une transition solidaire. En effet, ce dispositif concilie la protection de l'environnement et la défense du pouvoir d'achat. La Métropole de Montpellier a opté pour ce choix, dès 2020, en proposant de rendre le transport public plus attractif pour chaque habitante et chaque habitant de la Métropole. Initiée il y a trois ans avec la gratuité le week-end et accentuée en 2021 avec la gratuité pour les moins de 18 ans et les plus de 65 ans tous les jours, elle concerne dès ce 21 décembre 2023 à 19h, l'ensemble des habitants de la métropole, et devient ainsi une mesure universelle.

Pour célébrer cette mesure phare du mandat, une fête de la gratuité est organisée pour tous.

La gratuité totale des transports pour l'ensemble des habitants de la Métropole mérite d'être célébrée. Aussi, la 15ème Zone Artistique Temporaire (ZAT) vient distiller, de midi à minuit, la fête dans la métropole et les transports en commun. Elle invite le public à partir en voyage pour douze heures de spectacles et de surprises urbaines, à découvrir dans les tramways, dans les bus, mais aussi place de la Comédie et aux alentours. Avec plus de 40 rendez-vous programmés, cette ZAT spéciale «Gratuité» offre un projet culturel et artistique intense et procurer ainsi au public de nombreuses sensations et émotions.



21 décembre 2023
Place de la Comédie, 18h

*La gratuité
est une fête!*

Célébrons ensemble
les transports en commun gratuits
pour tous les habitants de la métropole.



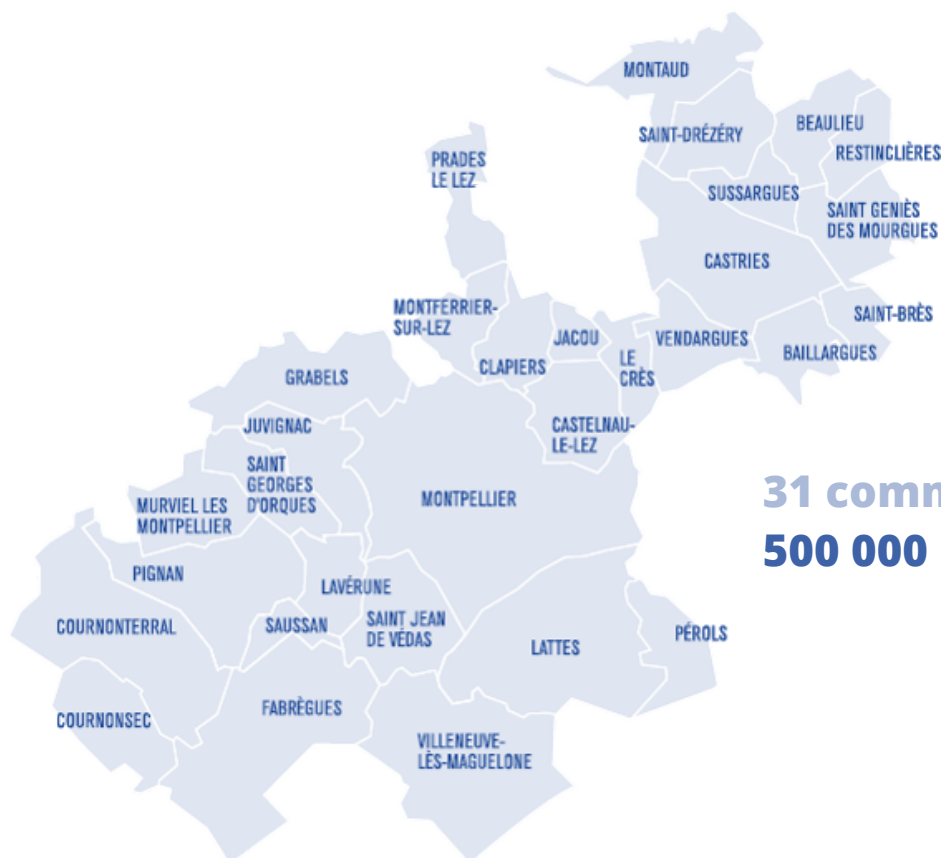
II - LA MÉTROPOLE DE MONTPELLIER, UN TERRITOIRE DYNAMIQUE AUX MULTIPLES ENJEUX

Alors que 140 000 véhicules entrent et sortent chaque jour dans la ville (soit 280 000 déplacements dégradant la qualité de vie des habitants par les embouteillages et les nuisances), les transports en commun sont plus économes en énergie (par personne transportée comparé à l'autosolisme).

En proposant des alternatives à l'utilisation de voitures individuelles, via la gratuité des transports et l'augmentation des offres de transport, Montpellier Méditerranée Métropole fait le choix d'affirmer une conviction forte en conciliant protection de l'environnement et protection sociale.

+ 8 000
habitants / an

+ 6 000
immatriculations / an



31 communes
500 000 habitants

Sur la métropole de Montpellier, le trafic routier est à l'origine de :

78%

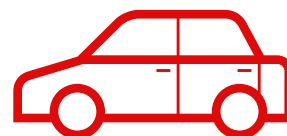
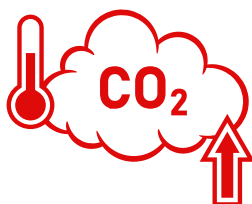
des émissions
d'oxyde d'azote

30%

des émissions de
particules fines

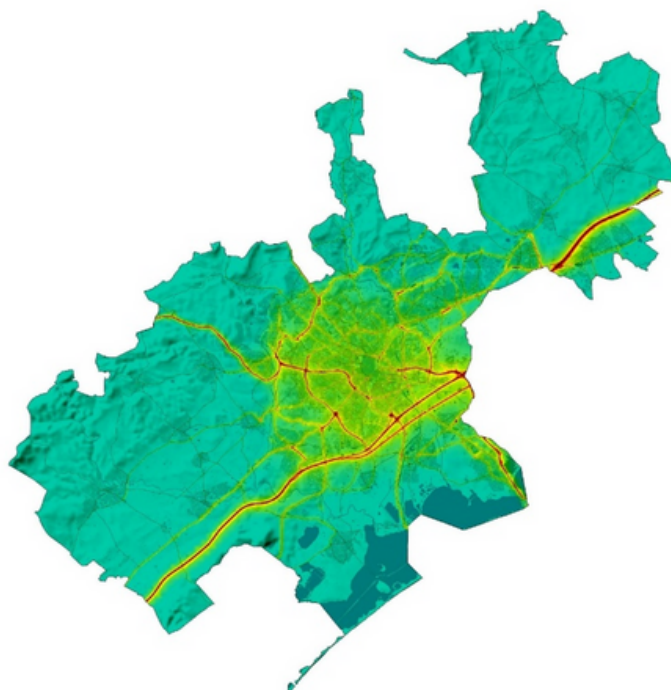
58%

des émissions de gaz
à effet de serre

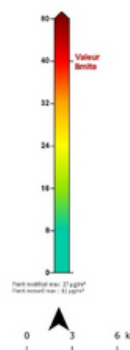


57%

des déplacements
dans la métropole
sont inférieurs à 3
km, dont 41% sont
réalisés en voiture



Estimation 2020
Situation du NO_x pour
la protection de la santé
(en µg/m³ - Moyenne annuelle)



Votre partenaire régional de l'air
Atmo
OCCITANIE

Les actions de la Métropole en faveur du vélo et des transports en commun ont déjà produit leurs effets positifs avec un recul de 11 % du trafic automobile (données entre 2019 et 2022) sur Montpellier et une augmentation de 14 % du nombre de cyclistes dans la circulation (entre 2021 et 2022) sur la métropole.

Les changements de comportement des habitants de la métropole dans leurs choix de mode de déplacement contribuent donc à améliorer la qualité de l'air.

III - INVESTISSEMENTS D'UN MILLIARD D'EUROS POUR LES MOBILITÉS DE DEMAIN

La « décarbonation » de la mobilité en ville est une priorité affirmée de la Métropole avec un investissement d'un milliard d'euros sur la durée du mandat. Un certain nombre d'engagements ont été pris pour que le transport public soit réellement concurrentiel de la voiture particulière et au service des usagers. La gratuité des transports est la mesure pivot de cette stratégie mobilité 2025.

Programme de rénovation des rails

70M€

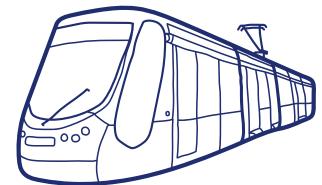


Entre 2009 et 2019, seulement 20 millions avaient été investis pour rénover les infrastructures et le matériel roulant. Les conséquences de ce sous-investissement sont nombreuses (déraillements de tramway, problèmes d'aiguillage, inconfort, bruit, vibrations,...).

La Métropole, sous la mandature de Michaël DELAFOSSE, se positionne désormais de manière très volontariste pour se prémunir des risques éventuels et met en place une véritable politique de maintenance préventive pour les années à venir en mobilisant pas moins de 70 millions d'euros (dont 18M€ pour la sécurité des systèmes d'exploitation) **pour rénover les infrastructures ferroviaires et ainsi offrir plus de sécurité, de fiabilité sur le réseau et un confort amélioré pour les usagers et les conducteurs.**

La mise en service de la Ligne 5 de tramway

440M€



Le principal investissement de la mandature pour achever l'étoile du réseau montpelliérain est la mise en service de la Ligne 5 de tramway au second semestre 2025.

La nouvelle ligne, longue de **16km**, reliera, en **27 stations**, le Nord à l'Ouest de la métropole en **45 minutes**, avec une fréquentation attendue de **80 000 voyageurs par jour** et une fréquence à terme toutes les **6 minutes**.

- **26 km de rails posés,**
- **90 000 habitants desservis,**
- **100% accessible aux personnes à mobilité réduite,**
- **11 000 emplois directs ou indirects créés.**

© Just Happiness



L'extension de la Ligne 1 de tramway

50M€

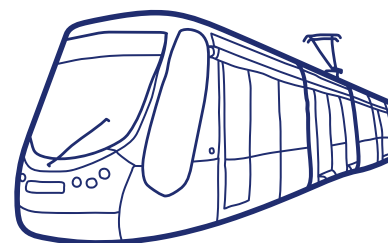
L'extension de la Ligne 1 de tramway, jusqu'à la gare Montpellier Sud de France, sera mise en service d'ici le second semestre 2025.

- Elle reliera les deux gares Saint-Roch et Sud de France en 20 minutes seulement.
- La Ligne 1 de est la plus fréquentée de France hors Paris (130 000 passagers par jour).

Focus sur les 77 nouvelles rames pour accompagner la révolution de nos mobilités

77 Nouvelles Rames

Dans le cadre de l'acquisition des 77 nouvelles rames de tramway,



30 Rames dédiées au renouvellement du matériel roulant de la Ligne 1

La durée technique de la vie d'une rame est de 30 ans. Les véhicules de la Ligne 1 accusent 23 ans d'âge et une usure correspondante à l'une des plus fortes fréquentations de France, avec en moyenne 130 000 voyageurs/jour. Avec ce renouvellement anticipé, la collectivité garantit aux voyageurs et aux équipes de TaM un matériel roulant toujours plus sécurisé.

22 Rames affectées à l'exploitation de la future Ligne 5 de tramway

La nouvelle Ligne, longue de 16km, reliera le Nord à l'Ouest de l'agglomération en 45 minutes, avec une fréquentation attendue de 80 000 voyageurs par jour et une fréquence à terme toutes les 6 minutes.

17 Rames pour couvrir la hausse de la fréquentation associée à la gratuité des transports

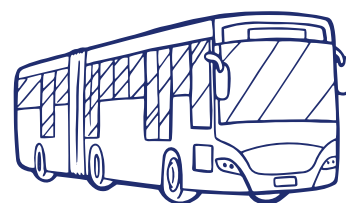
rendue totale à l'ensemble des habitants de la métropole le 21 décembre 2023.

8 Rames pour augmenter les réserves et fiabiliser le réseau

lors des maintenances quotidiennes et plus lourdes et garantir une très grande fiabilité du réseau.

La mise en service d'une offre bustram

255M€



Le bustram est une nouvelle conception de bus à Haut Niveau de Service pour les habitants du territoire. Le projet prévoit la création de 5 lignes qui compléteront le réseau de transports en commun existant et proposeront ainsi une réponse structurante aux besoins de mobilités du quotidien. La mise en service sera réalisée à partir de 2025.

- acquisition de 70 bus électriques.

Fin 2025, **90% des habitants de Montpellier et 70% de ceux de la Métropole** seront situés à proximité d'un arrêt du réseau structurant de tramway et de bustram.

Création d'une police métropolitaine des transports

Depuis septembre 2023, une police métropolitaine des transports a été créée pour renforcer la sécurité sur l'ensemble du réseau bus et tramway de la métropole. 22 agents ont été recrutés et 20 autres le seront en 2024. La police métropolitaine des transports travaille de concert avec les 82 agents d'assistance, contrôle et sécurisation TaM.



GRATUITÉ, QUALITÉ ET SÉCURITÉ UN RÉSEAU FIABILISÉ



- d'accident



+ de bus et
de tramways



+ de sécurité

Développement des mobilités actives

150M€



investis en faveur des mobilités actives.

Montpellier investit 6 fois plus que la moyenne des intercommunalités françaises.

- Réalisation de 235 km de vélolignes montpelliéraines,
- ¼ des élèves de CM2 déjà formés au savoir rouler à vélo,
- Plus de 40 000 aides de 500€ à l'achat d'un VAE déjà accordées, soit 10% de la population cible.

Déploiement du covoiturage

Un service de covoiturage domicile-travail est déployé sur l'ensemble des 31 communes de la Métropole avec l'appli Klaxit.

- 2ème métropole française la plus "covoiturée" grâce au covoiturage gratuit et rémunérateur (hors Île de France).



IV - LE POINT EN EUROPE SUR LA GRATUITÉ

MONTPELLIER, LA PLUS GRANDE MÉTROPOLE D'EUROPE À L'INSTAURER

Plusieurs réseaux français ont développé la gratuité

- Le 1er réseau : Compiègne (depuis 1975)
- Le plus vaste : Niort (sur un territoire de plus de 800km²)
- Le plus important avant Montpellier : Dunkerque (16 lignes de bus au service de 200 000 habitants)
- Le dernier : Bourges (depuis le 1er septembre 2023)
- Au total, **45 villes françaises** ont mis en place la gratuité des transports, totale ou partielle.

A titre d'exemple, à Dunkerque :

- 48% des habitants font en bus des trajets qu'ils faisaient en voiture et 10% ont complètement renoncé à la voiture.
- le nombre de passagers a augmenté de 86% en moyenne depuis la mise en place de la mesure de gratuité en septembre 2018.

Des réseaux avec des gratuités partielles

- Nantes, Rouen, Nancy ou Clermont-Ferrand les week-ends
- Paris, Lille, Strasbourg, ou encore Nancy pour les moins de 18 ans tous les jours.

En Europe

- Luxembourg, depuis mars 2020.
- Tallinn (Estonie) était le plus grand réseau à mettre en œuvre la gratuité des transports pour ses habitants depuis juillet 2013.
- **Montpellier devient la plus grande métropole européenne à instaurer la gratuité des transports en commun pour ses habitants.**

Tramway de Montpellier © Ludovic Severac - Ville et Métropole de Montpellier



LES CHIFFRES CLÉS DE LA GRATUITÉ À MONTPELLIER



**Plus grande métropole européenne à
mettre en œuvre la gratuité totale des
transports**



52%
de Pass week-end gratuit

Conversion automatique en pass gratuité totale le 21 décembre



25%
de Pass - de 18 ans gratuit

Conversion automatique en pass gratuité totale le 21 décembre



23%
de Pass + de 65 ans gratuit

Conversion automatique en pass gratuité totale le 21 décembre



Plus de 260 000
Pass gratuité mis en circulation



1470€ / an
**d'économies réalisées pour
une famille de 4 personnes dès fin 2023**

V - LES AVANTAGES ET BÉNÉFICES DE CETTE MESURE VERTUEUSE

La gratuité des transports à Montpellier est une mesure audacieuse et novatrice qui vise à offrir à tous les habitants de la métropole un accès libre et gratuit aux transports en commun. Cet engagement de campagne de Michaël DELAFOSSE, Maire de la Ville de Montpellier et Président de Montpellier Méditerranée Métropole, est une grande ambition écologique et solidaire. Elle permet de favoriser la mobilité des populations, de mieux partager l'espace public, de lutter contre la pollution et de promouvoir l'égalité sociale.

Universalité

L'un des principaux avantages de la gratuité des transports est qu'elle s'applique à **l'ensemble des habitants de la Métropole**. Elle permet à tous les individus, quel que soit leur niveau de revenu (jeunes, familles, personnes âgées, personnes à mobilité réduite, ...) de bénéficier de services de transport et se déplacer plus facilement dans la ville et d'accéder aux services essentiels (emplois, écoles, commerces, hôpitaux, ...) ou pour des activités de loisirs. **Cette mesure favorise ainsi la cohésion sociale et réduit les inégalités.**



Transition écologique



Les transports en commun sont plus économes en énergie (si l'on compare par personne transportée vs l'autosolisme). En favorisant les déplacements en bus et tramways, la Métropole encourage l'écologie positive et efficace où l'on agit pour le climat. En proposant des alternatives à l'utilisation de voitures individuelles, **la gratuité des transports réduit ainsi la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre, ce qui contribue à lutter contre le changement climatique.**

Augmentation du pouvoir d'achat

L'augmentation du pouvoir d'achat est une revendication forte pour de nombreux habitants de la métropole et tout particulièrement de la ville de Montpellier où les difficultés sociales sont importantes. **Cette mesure permet à l'ensemble des habitants de la Métropole d'économiser sur les dépenses de transport et d'utiliser cette somme pour d'autres besoins essentiels.** Dès ce 21 décembre, la gratuité des transports totale, est l'occasion pour de nombreuses familles, qui ne peuvent pas bénéficier d'une tarification réduite, d'économiser sur les dépenses de transport qui, au fil des années, représentent un poste de plus en plus prépondérant dans leur budget et pèsent sur leur pouvoir d'achat. La récente crise énergétique démontre plus que jamais la nécessité de favoriser le transport public. Déjà largement adoptée les week-ends, et par les - de 18 ans et les + de 65 ans tous les jours, cette économie est particulièrement appréciée.



Réduction de la congestion automobile

Montpellier, étant confrontée à une congestion automobile croissante avec 140 000 véhicules qui entrent et sortent chaque jour dans la ville (soit 280 000 déplacements dégradant la qualité de vie des habitants par les embouteillages et les nuisances), et au regard des 8000 nouveaux habitants et 6000 nouvelles immatriculations par an dans la métropole, où l'on remarque que 57% des déplacements sont inférieurs à 3 kilomètres, dont 41% sont réalisés en voiture, il est urgent de proposer des alternatives. En rendant les transports en commun gratuits à Montpellier, davantage de personnes sont encouragées à les utiliser plutôt que de conduire leur propre voiture. **Une utilisation plus équitable de l'espace public est ainsi favorisée permettant de libérer de l'espace dans les rues et les parkings. L'espace urbain est ainsi mieux géré, plus agréable et attractif.**



Santé publique



L'air est significativement impacté par les différentes émissions liées au trafic routier : les oxydes d'azote en premier lieu, puis les particules fines. De plus, ces polluants associés aux effets de l'ensoleillement génèrent de l'Ozone dans l'air ambiant. L'ensemble de ces polluants a des effets sur la santé : problèmes respiratoires, maladies cardiovasculaires, risques accrus de cancer,... En parallèle, **la gratuité des transports favorise un mode de vie plus actif** en incitant les gens à marcher ou à faire du vélo jusqu'à l'arrêt de bus, tramway ou bustram. Cela contribue ainsi à lutter contre la sédentarité et à améliorer la santé globale des usagers.

Économie locale

Le commerce de proximité, en particulier celui du centre-ville de Montpellier, est en crise face à la concurrence des zones commerciales périphériques facilement accessibles en voiture. **Parmi les nombreuses mesures de relance de son attractivité, celle de la gratuité des transports a fait ses preuves dans d'autres agglomérations tout en protégeant l'environnement.**



En bref, la gratuité des transports présente de nombreux avantages sociaux, environnementaux et économiques. Elle favorise la mobilité pour tous, réduit les embouteillages et les émissions de gaz à effet de serre, génère des économies pour les citoyens et renforce la cohésion sociale.

Grâce à cette nouvelle mesure, Montpellier devient une métropole exemplaire pour relever ces défis.

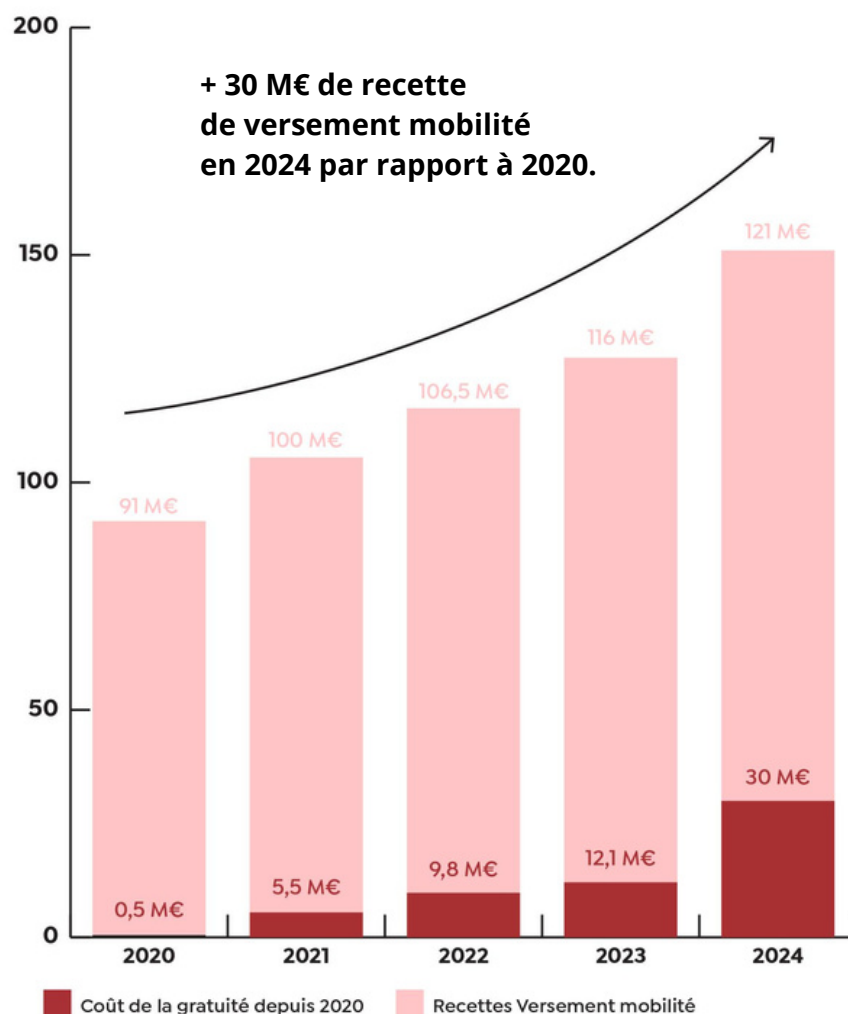
VI - LE FINANCEMENT DE LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS

La gratuité des transports en commun est une mesure redistributive pour les habitants de la métropole de Montpellier qui paient aujourd'hui trois fois leurs trajets - par le titre de transport, l'impôt local et le versement mobilité de leur employeur - quand les visiteurs ne le paient qu'une fois. C'est une mesure qui permet une économie de 1 470 €/an pour une famille de 4 personnes par exemple.

La Métropole fait le choix de la gratuité et la finance en s'appuyant sur la dynamique de son versement mobilité (*l'impôt payé par les entreprises d'au moins 11 salariés*) et en rationalisant les coûts (*en supprimant deux tiers des distributeurs de billets soit une économie de 1,5 million d'euros par an*).

Les sommes perçues via le Versement mobilité ont augmenté de 30 millions d'euros depuis 2020 (*voir graphique*). L'activité économique ne cesse de croître sur le territoire et ce dynamisme montre l'attractivité des entreprises sur la métropole.

Cette mise en place n'entraînera pas de hausse d'impôt conformément à l'engagement pris.



VII - MISE EN ŒUVRE DE LA GRATUITÉ TOTALE LE 21 DÉCEMBRE 2023

Les enseignements des deux premières phases

La mise en œuvre par étape de la gratuité des transports permet d'évaluer le dispositif, à la fois sur son impact et sur les objectifs.

- La 1ère phase de gratuité, lancée en septembre 2020, le week-end, pour l'ensemble des habitants de la métropole a été un **marqueur économique** pour accompagner l'attractivité du centre-ville et des commerces de proximité.

L'attractivité du centre-ville se confirme : 4 millions de visiteurs entre janvier et août 2022 dans le centre-ville, Mytraffic constate une hausse de 12 et 10 % de plus que les moyennes enregistrées en 2020 et 2021.

- La 2ème phase de gratuité, lancée en septembre 2021, pour les - de 18 ans et les + de 65 ans, tous les jours, a été un **marqueur social** pour accompagner le pouvoir d'achat des familles et des retraités.

La gratuité, c'est une économie de 321 € /an pour les personnes de plus de 65 ans et de 196 € /an pour les jeunes de moins de 18 ans. Avec la gratuité totale, l'économie sera de 1470 € /an pour une famille de 4 personnes.

Une liberté de déplacement attestée par les hausses de fréquentation : au lendemain de la gratuité partielle, la fréquentation des moins de 18 ans s'est multipliée par 2 ; celle des plus 65 ans par 1,5.

- La 3ème phase, qui est lancée ce 21 décembre 2023 à 19h, à savoir la gratuité totale des transports publics pour l'ensemble des habitants de la métropole est une **mesure universelle** pour tous les habitants, tout le temps.

La gratuité totale induit un nouveau fonctionnement du réseau à compter du 21 décembre 2023

- **Suppression du geste de validation pour l'ensemble des voyageurs pour plus de simplicité**



- **Maintien du titre obligatoire valide** pour voyager en règle à chaque déplacement, incluant Pass gratuité, abonnement ou ticket occasionnel.



- En raison de la fin du geste de validation, **passage des tickets magnétiques en vigueur à des titres horodatés**. Néanmoins, l'ensemble des titres de transport unitaires restent disponibles sur les canaux de vente repensés.

- **En cas d'absence de titre pour les résidents et non-résidents** : amende de 72 € et 50 € de frais de dossier. Minoration possible à 5 € sur présentation ou création d'un pass gratuité valide en Espace Mobilité sous 4 jours ouvrés.

La mise en œuvre de la gratuité totale des transports en commun réservée à l'ensemble des habitants de la Métropole implique que chaque usager soit muni d'un titre de transport valide, qu'il soit bénéficiaire de la gratuité ou non.

LES DÉMARCHES

Pour les habitants de la Métropole

- Pour les habitants qui disposent d'un pass week-end gratuit valide au 21 décembre 2023, aucune démarche n'est nécessaire. Dans ce cas, le Pass week-end gratuit fait l'objet d'une conversion en un pass gratuité totale dès cette date.

Des démarches facilitées pour obtenir un pass gratuité

- Pour les habitants qui ne disposent pas de pass week-end gratuit valide au 21 décembre 2023, ils doivent réaliser une demande de pass gratuité totale depuis l'appli M'Ticket, la boutique en ligne, accessible sur tam-voyages.com ou en Espace Mobilité TaM, pour des voyages illimités à bord des bus et tramways du réseau TaM.

Comment obtenir et utiliser le pass gratuité ?

3 solutions pour l'obtenir :

- L'appli M' Ticket TaM
- La boutique en ligne sur tam-voyages.com
- En Espace Mobilité TaM

3 documents à présenter :

- 1 pièce d'identité
- 1 photo d'identité, avec possibilité de la réaliser en Espace Mobilité
- 1 justificatif de domicile

(+ autorisation parentale pour les moins de 18 ans).

Le Pass gratuité est valable au-delà d'un an, jusqu'à la date anniversaire du demandeur, et disponible sur 2 supports :

- sur smartphone
- sur carte TaM.

Les bénéficiaires sont notifiés un mois avant la fin de leurs droits et invités par les équipes de TaM à renouveler leur demande.

Comment voyager facilement en famille ?

- Il est possible de rattacher le pass gratuité d'un enfant sur l'appli M'Ticket de l'un des parents, depuis l'appli elle-même.
- Pour le rattachement au deuxième parent, la demande doit être effectuée en Espace Mobilité ou via le site tam-voyages.com, rubrique « Nous contacter ».

Pour les non-résidents de la Métropole

La mise en oeuvre de la gratuité totale au 21 décembre 2023 n'entraîne pas d'augmentation tarifaire.

Pour des voyages fréquents sur le réseau TaM

- Les abonnements mensuels et annuels TaM restent disponibles sur carte TaM.
- NOUVEAU : au 21 décembre 2023, les abonnements sont également disponibles sur smartphone, via l'appli M'Ticket.

Les demandes de création d'abonnement peuvent être réalisées :

- en ligne, depuis le site tam-voyages.com
- depuis l'appli M'Ticket TaM
- en Espaces Mobilité

Pour des voyages occasionnels sur le réseau TaM

A partir de ce 21 décembre 2023, les canaux de vente évoluent et s'adaptent au nouveau parcours usagers. Les tickets magnétiques en vigueur ne sont plus utilisables, en raison de la suppression de la validation.

Néanmoins, l'ensemble des titres de transport unitaires restent disponibles :

Pour des voyages immédiats :

- **depuis un QR code** déployé à chaque point d'arrêt, station de tramway et arrêt de bus, permettant d'acheter un titre horodaté en 3 clics, et de le conserver sur smartphone,
- **sur l'un des 64 distributeurs** de titre situés aux principales stations de tramway,
- **chez l'un des 100 commerçants - relais TaM.**

Les tickets seront valables 1h30, permettant ainsi au voyageur de se rendre à la station la plus proche en toute tranquillité.

Pour anticiper des voyages futurs, il reste possible d'utiliser l'appli M'Ticket, dont le ticket 10 voyages, et d'activer son titre au moment du déplacement.

Les tickets achetés sur M'Ticket avant le 21 décembre 2023 restent valables au-delà de cette date.

Tous les titres de transport occasionnels sont horodatés et valides dès l'achat, sans aucun geste de validation nécessaire.

Focus sur les distributeurs automatiques

Pour accompagner la mise en place de la mesure dans sa totalité, **1/3 du parc de distributeurs automatiques de titre est maintenu, aux stations de tramway les plus fréquentées (soit une économie de 1,5 million d'euros par an).**

Les principales stations sont équipées de deux distributeurs.

- **P+tram :**

Les 9 P+tram situés aux abords des stations de tramway restent gratuits pour les habitants de la métropole détenteurs d'un pass gratuité, sous réserve de déclarer son parcours depuis l'appli M'Ticket TaM. Un système de validation permettra de vérifier l'utilisation du P+tram.

Les P+tram restent également accessibles gratuitement pour les abonnés TaM.

Le Forfait P+Tram est maintenu pour les usagers occasionnels.

L'accueil en Espace Mobilité TaM

Avec l'ouverture de l'Espace Mobilité Centre – Comédie, les agences commerciales font évoluer leurs modalités d'accueil en vue de réduire le temps d'attente et améliorer la qualité de service au profit des usagers.

Trois Espaces Mobilité sont ainsi mis à disposition :

- **Maguelone :**

Accueil sans rendez-vous

Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h et le samedi de 9h à 17h30

- **Centre-Comédie :**

Accueil exclusivement sur rendez-vous avec plus de 250 créneaux / jour

Temps d'attente maximum de 15 minutes

Du lundi au vendredi de 9h à 17h en continu

- **Mosson :**

Accueil avec ou sans rendez-vous

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Afin d'accompagner le lancement de la gratuité, l'accueil des usagers est renforcé durant le mois de décembre 2023 :

- **Centre - Comédie** : en complément de l'ouverture de l'Espace Mobilité Maguelone les samedis, Centre - Comédie accueillera le public les samedis 23 et 30 décembre 2023, de 9h à 17h30.

- **4 Espaces Mobilité temporaires supplémentaires ouvrent leurs portes dans les P+tram**, jusqu'au 29 décembre 2023 inclus, du lundi au vendredi :

- Occitanie, de 12h à 18h30

- Notre-Dame de Sablassou, de 12h à 18h30

- Sabines, de 13h30 à 18h30

- Circé, de 12h à 18h30 et ouverture exceptionnelle le samedi 23 décembre 2023, de 13h30 à 18h30.

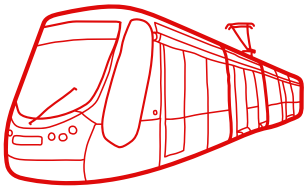
Espace mobilité Centre-Comédie © Fabrice Chort



LES CHIFFRES CLÉS DU RÉSEAU TAM

86

rames de tramway



705

conducteurs



104

km de voies



140

techniciens de
maintenance

360 000

voyages/jour



117

stations



280

appareils de voie

5 000 000

de km parcourus sur
les rails / an



TaM

montpellier3m



Montpellier
Méditerranée
Métropole

CONTACTS PRESSE

Sophie PEROUX-LEPAGE
Attachée de presse
Montpellier Méditerranée Métropole
Ville de Montpellier
Tél. 04 67 13 69 78 / 06 99 60 09 18
sophie.lepage@montpellier.fr
montpellier3m.fr - montpellier.fr

Nicolas PEREZ
Responsable du service presse
Montpellier Méditerranée Métropole
Ville de Montpellier
Tél. 04 67 13 60 20 / 06 34 62 08 87
nicolas.perez@montpellier.fr
montpellier3m.fr - montpellier.fr

Marjorie ORTIS
Responsable communication externe TaM
Tél. 06 25 33 41 93
marjorie.ortis@tam-way.com

SERVICE PRODUCTION GRAPHIQUE  IMPRIM'VERT®

newsroom.montpellier3m.fr

L'ÉGALITÉ,
ÇA N'A PAS
DE PRIX.
BUS ET TRAM
GRATUITS.

**POUR TOUS LES HABITANTS
DE LA MÉTROPOLE
DE MONTPELLIER**

**À PARTIR DU
21 DÉCEMBRE 2023**